



## ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT

**27 JUIN 2018 – DECLARATION LORS DU DEBAT GENERAL SUR L'ITEM 4 (SITUATIONS DES DROITS DE L'HOMME REQUERANT L'ATTENTION DU CONSEIL)**

**38<sup>EME</sup> SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

---

Merci Monsieur le Président,

Alors que des Marches des Fiertés sont organisées dans le monde entier, ECPM et KMMK-G souhaitent attirer votre attention sur les États qui continuent de recourir à la peine de mort à l'encontre des personnes LGBT.

Dans 12 États, la loi fait des relations sexuelles entre personnes de même sexe un crime passible de peine de mort : l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, Brunei, les Émirats arabes unis, l'Iran, la Mauritanie, le Nigeria, le Pakistan, le Qatar, le Soudan, la Somalie et le Yémen. S'y ajoutent 61 États où l'homosexualité est illégale sans pour autant être passible de peine de mort.

Même lorsqu'elle n'est plus appliquée, comme en Mauritanie et à Brunei, une telle législation est une menace. De plus, il est impossible de comptabiliser le nombre de condamnations et d'exécutions sur ce chef d'inculpation tabou, notamment en Iran, en Arabie Saoudite et au Pakistan, qui sont parmi les États qui exécutent le plus au monde. Nous sommes en particulier inquiets de la situation des LGBT en Iran, où des exécutions au motif d'homosexualité ont lieu, camouflées sous d'autres chefs d'inculpation.

Nous attirons donc votre attention sur ces 12 pays où l'homophobie d'État y est traduite dans la loi comme un crime capital à part entière, bafouant les droits à la vie, à la liberté sexuelle et à l'intimité qui sont inhérents à tout être humain.

Nous réaffirmons ainsi que la peine de mort est non seulement injuste, cruelle, inhumaine, dégradante, raciste et économiquement discriminante, mais qu'elle est aussi homophobe.

Je vous remercie de votre attention.